



Solde de tout compte et paiement

Par **ZZZZZ**, le **18/04/2019** à **10:21**

Bonjour,

Depuis le 16 avril 19, je suis licenciée pour inaptitude.

Mon employeur qui digère très mal le fait de devoir me régler une indemnité d'un an salaire, me le fait payer en m'excucluant des effectifs bénéficiant de la prime "Macron" pour contrat suspendu par la maladie au 31/12/18 ,en exigeant que j'aille cherches les documents ainsi que les sommes liès à la rupture de mon contrat de travail.

Je leur ai adressé un email les informant que mon état de santé ne me permettait pas de me rendre à leurs bureaux, mais c'est le silence radio...

Dans quelle mesure et pendant combien de temps, peuvent ils bloquer ce reèglement ?

Bien cordialement.

ZZZZ